

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

---

FAVORISER L'IMPLANTATION LOCALE DES PARLEMENTAIRES - (N° 4560)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL9

présenté par  
M. Brindeau

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 10 000 »

le nombre :

« 50 000 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite permettre aux Parlementaires d'être maire pour les communes de moins de 50 000 habitants.